

Informations pratiques

Dîners

Les enfants peuvent rester manger leur pique-nique gratuitement le midi à l'école. Aucune autorisation de sortie n'est accordée pour aller s'acheter un repas en ville. Nous vous offrons la possibilité de commander mensuellement du potage pour accompagner le pique-nique.

Des repas chauds ainsi que du potage préparés par une société externe (TCO à Ottignies) peuvent être consommés à l'école. Le potage et le dessert sont compris dans le prix du dîner. Les menus sont sur notre site. Une proposition de paiement sera affichée sur la page d'accueil du site de l'école vers le 5 de chaque mois. Il se fera **de façon anticipée** par virement bancaire pour la date prévue et tiendra lieu d'inscription pour le mois suivant. Si pour la date stipulée, le versement ne nous est pas parvenu, votre enfant ne sera pas inscrit aux repas. Si votre enfant est malade, les repas ne seront déduits de la facture suivante qu'**à certaines conditions** : vous devrez avoir prévenu le secrétariat de l'absence par téléphone ou par mail **la veille** (ou le vendredi pour le lundi) **avant midi**. Nous ne savons malheureusement rien faire pour les absences du jour-même, tout repas non décommandé la veille nous étant facturé.

Les prix sont les suivants :

- Repas chaud en maternelle: 3.30 €/ la portion
- Repas chaud en primaire: 3.70 €/ la portion
- Potage: 0,70 € / bol

Collations

Pour éviter à votre enfant un coup de barre en milieu de matinée, prévoyez un « dix heures malin » qui résistera aux chocs des cartables. Nous insistons pour que cette collation soit équilibrée et saine (eau, fruit, produit laitier, barre aux céréales,...). **Les bonbons, chocolats et autres friandises n'ont pas leur place à l'école!**

Il n'y aura plus de distribution de fruits cette année. Afin de garder nos bonnes habitudes, le vendredi sera notre « **journée santé** ». Chaque enfant apportera des aliments sains pour sa journée :

- en maternelle, une collation santé, de l'eau et des aliments équilibrés dans la boîte à tartines,
- en primaire, un fruit ou un légume pour la collation, de l'eau et des aliments équilibrés pour toute la journée.

Nous vous remercions d'avance de nous soutenir dans cette démarche vers une alimentation équilibrée.

Natation (section primaire uniquement)

Le cours de natation, encadré par Madame Lequarré, professeur d'éducation physique, est organisé par module, le mercredi matin. Un moniteur supplémentaire est engagé pour les classes de 1^{ère} et 2^{ème} primaire. Le titulaire et l'éducatrice accompagnent la classe sur le bord de la piscine et exercent leur mission de surveillance. Le maître-nageur de la piscine, quant à lui, accomplit son travail habituel de responsable de la sécurité et de maître-sauveteur. La natation est un cours obligatoire dont l'absence ne peut être justifiée que par **un certificat médical ou, dans le cas d'une seule absence, par un mot écrit des parents.**

Chaque classe participera à 10 cours de natation, aux dates suivantes :

- Les 3^{èmes} et 4^{èmes} années iront nager le mercredi, du 12 septembre au 21 novembre
- Les 5^{èmes} et 6^{èmes} années iront nager les mercredis 29 novembre, 5 décembre et du 9 janvier au 27 février
- Les 1^{ères} et 2^{èmes} années iront nager le mercredi, du 13 mars au 5 juin

Le prix d'entrée à la piscine ayant augmenté de 50 centimes, les carnets de 10 tickets de natation seront dorénavant vendus au prix de **31€**. Si vous possédez d'anciens tickets de l'an dernier, ils restent valables. Les carnets seront remis à votre enfant dès réception de votre paiement sur le compte bancaire "**facturation**" **BE52 7320 0601 9509**. N'oubliez pas de mentionner l'objet de votre commande, le nom de l'enfant et sa classe. Nous vous conseillons vivement d'inscrire le nom de votre enfant sur chaque ticket, ceux qui seront perdus ne pourront être remboursés.

Bulletins en primaire

Cette année scolaire, les élèves des classes de la 1^{ère} à la 5^{ème} primaire recevront leur bulletin le 27 novembre, le 26 mars et fin juin. L'équipe des enseignants a souhaité partager l'année scolaire en trois périodes de même durée. Ainsi, nous espérons mieux respecter le rythme des enfants parfois très fatigués pour faire des évaluations en fin de trimestre. Les 6^{èmes} primaires recevront leur bulletin le 27 novembre, le 14 mai et fin juin. Une rencontre avec l'enseignant sera organisée lors de la remise de chaque bulletin.

Etude (section primaire uniquement)

Pour les parents qui le désirent, une étude dirigée payante est organisée pour les élèves du primaire. Des enseignants y encadrent les enfants et les aident à faire leurs devoirs, étudier leurs leçons ou organiser leur travail. Elle a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h40 à 16h40. Les jours de réunion de l'équipe des professeurs, l'étude est annulée mais la garderie fonctionne normalement. Les élèves des 1^{ères} et 2^{èmes} primaires pourront quitter l'étude pour se rendre à la garderie quand leur travail est terminé. Ceux des autres années sont tenus d'y rester toute l'heure.

ATTENTION ! Afin que ce moment d'étude soit profitable à chaque enfant et que nous puissions assurer un encadrement adéquat, nous vous demandons d'inscrire votre enfant à l'étude via le document de renseignements (à compléter pour le vendredi 14 septembre). Un élève inscrit à l'étude sera tenu d'y participer chaque jour où il est inscrit (même s'il n'a pas de travail pour le lendemain). Il ne sera donc pas autorisé à fréquenter la garderie à 15h40. Une carte reprenant les jours de fréquentation de l'étude et/ou de la garderie sera attachée au cartable des enfants.

Le prix de l'étude est de 2,40€/heure. L'étude sera facturée à la fin du mois d'après la fiche d'inscription remise en septembre. L'étude ne sera décomptée de la facture mensuelle que si votre enfant a été en absence justifiée pour toute la journée d'école (pas dans le cas où il repart à 15h20). Pour tout changement **définitif** d'horaire, il est impératif de prendre contact avec le secrétariat.

Garderie

Nous organisons une garderie payante avant et après les cours. La garderie est facturée par heure indivisible à la fin du mois. Les parents ayant plus d'un enfant à l'école bénéficient d'un tarif plus avantageux.

- Le matin, de **7h00** à 8h00
- Après l'école, de 15h40 à 18h00
- Le mercredi après-midi, de 12h30 à 18h00

Les prix de la garderie sont les suivants :

- 1,60€ / heure / enfant
- 1,40€ / heure / enfant pour les familles ayant plus d'un enfant à l'école

Les retards seront facturés comme suit :

- De 18h00 à 18h15, une heure sera facturée d'office
- Au-delà de 18h15, pénalité de 10 euros

Les enfants présents à l'école pendant les heures de garderie y sont inscrits d'office. Ils doivent attendre leurs parents dans l'enceinte de l'école et ne sont pas autorisés à les attendre sur le trottoir ! Un incident étant toujours possible, nous vous prions dans ce cas de téléphoner à l'école (010/81.11.39) pour informer le surveillant de votre retard.

Activités parascolaires

Durant l'année, vous trouverez dans le cartable de votre enfant des propositions d'activités après la classe (gymnastique, sport, dessin, musique,...). Ces cours parascolaires sont organisés par des associations (asbl, club,...) extérieures à l'école et vous sont présentés à titre informatif. Même si certaines d'entre elles se déroulent sur notre site, elles ne sont pas organisées par l'école. Si votre enfant y participe, il sera sous la responsabilité de la personne organisatrice. Nous vous demandons de vous adresser à elle en toute situation : inscription, paiement, renseignements et problèmes éventuels.

Des rangs sont organisés vers l'académie de Jodoigne les lundis, mardis, jeudis et vendredis à 15h20 et 16h20. Si vous souhaitez que votre enfant en profite, il est indispensable de remplir un document. Pour ce faire, veuillez prendre contact avec le secrétariat.